

La Saint Augustinaise JC Avril

Règlement course 2024

Epreuves ouvertes à tous les concurrents nés en 2008 et avant pour le 7 km ou le 10 km licenciés FFA.

Pour tous les autres licenciés ou non licenciés produire un certificat médical de non contre-indication

la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve **ou à compter du 5 mai 2024 une photocopie du PPS (Parcours Prévention Santé)**

Règlement identique pour les 7 ou 10 km de Saint Augustin du 4 août 2024

Participation : ouverte homme et femme	Récompenses prévues pour chaque épreuve
Accueil dossards : Stade à partir de 8h00	Trophées aux 3 premiers hommes et femmes
Départ : rue Bas Charosson à 9h00	Lot aux 1ers et 1ères de chaque catégorie
Parcours : sur route et chemins	Lot non cumulable
Ravitaillement tous les 3 km	Lot aux intermédiaires chez les Masters
Poste de secours	Un lot au départ à tous les participants
Vestiaires et douches	

Accompagnement : coureur sans dossard ou à vélo interdit

Résultats : affichés à l'arrivée.

Détails : www.challengedupaysroyannais.info Photos sur site : casasaintaugustin.com

BULLETIN D'ENGAGEMENT :

La Saint Augustinaise Jean Claude AVRIL (*) - 06/08/2023

A adresser à : C.A.S.A. M. JOUAN 16 Avenue de la Grande Côte - 17570 Saint Augustin

EPREUVE : 7 KM 10 KM (*) Entourez la distance choisie

NOM : Prénom :
.....

CLUB : Photocopie de la licence ou du certificat médical

Catégorie : Date de naissance : Sexe : F H

Téléphone : Adresse Internet :